

Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes

Notre Communauté de Communes est issue de la fusion de 3 communautés de communes, de deux syndicats avec extension aux communes de Beaulieu et saint André de Cruzières. Ainsi, le territoire intercommunal est constitué de 15 communes (Les Vans, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Saint Pierre Saint Jean, Chambonas, Montselgues, Saint Marguerite Lafigère, Malarce sur la Thines, Malbosc, Saint Paul le Jeune, Saint André de Cruzières, Beaulieu, Banne, Berrias Casteljau). L'intercommunalité s'est mise en place au 1^{ier} janvier 2014.

Un 1^{ier} conseil communautaire comprenant 32 délégués titulaires a été installé le 6 janvier 2014 avec l'élection de M. PRADEILLES Max en tant que Président et un second conseil communautaire, suite aux élections municipales, a été installé le 14 avril 2014 avec l'élection de M. MANIFACIER Jean-Paul en tant que Président. Le Bureau de la communauté de communes comprend outre le Président, 7 vice-présidents et un conseiller communautaire.

L'année 2014 a été une année de travail nécessaire à la mise en concordance des compétences exercées jusqu'alors par les différentes collectivités et la prise de décisions sur de nouvelles orientations politiques.

Les principales compétences exercées à ce jour :

→ L'ACTION SOCIALE

Le pôle « Action Sociale » est piloté par Mme GREGORAIN Gisèle, Vice-présidente.

Ce pôle comprend entre autre le volet « enfance-jeunesse » et le Relais de Services Publics.

1. Enfance-Jeunesse :

Un nouveau contrat « Enfance Jeunesse » établi entre la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, la Caisse d'Allocations Familiales d'Aubenas et la Mutuelle Sociale Agricole Ardèche-Loire a été signé pour la période du 01.01.2014 au 31.12.2017. Ce contrat «enfance-jeunesse» est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Il permet de financer les actions suivantes :

- ✓ Le centre de loisirs intercommunal « les balladins » situé à St Paul-le-Jeune, accueillant jusqu'à 50 enfants de 2 à 12 ans pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h00 et les mercredis (à partir de 12h)
- ✓ Le multi-accueil « les poussins » situé aux Vans, accueillant quotidiennement 30 enfants de 7h30 à 18h30
- ✓ Le centre de loisirs de l'association REVIVRE situé dans le centre social des Vans
- ✓ Les lieux d'accueil parents-enfants de l'association « ilot z'enfants », espace de rencontre entre enfants et parents qui les accompagnent et professionnels de la petite enfance : 1 permanence par semaine proposée sur la commune des Vans et une autre sur St Paul le Jeune dès 2015.
- ✓ Un projet de relais d'assistantes maternelles itinérant à partir de janvier 2016, en vue de développer l'offre d'accueil de la petite enfance.
- ✓ Le poste de coordinatrice « enfance jeunesse » à 17h30 hebdomadaire, créé afin d'organiser, de mettre en œuvre et d'animer la politique enfance-jeunesse sur le territoire.

2. le Relais de Services publics

PERMANENCE DU RELAIS DE SERVICES PUBLICS

Au CMS des Vans : 12, avenue des droits de l'homme



LUNDI : 8h30 12h / 13h30 17h

MERCREDI : 8h30 12h

JEUDI sur RDV 8h30 12h / 13h30 17h

VENDREDI : 8h30 12h / 13h30 16h30

☎ 06.21.07.01.90

Email : rsp-vans@inforoutes.fr

ACCES INTERNET – DOCUMENTATION - INFORMATION

Accompagnement gratuit et anonyme dans vos démarches auprès de :
PÔLE EMPLOI – CAF – CPAM – MSA

3 – La crèche intercommunale « Les Poussins » situé aux Vans



Le multi-accueil accueille quotidiennement 30 bambins de 3 mois à 6 ans.

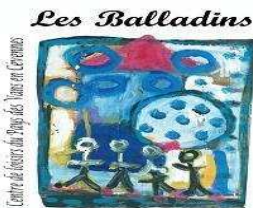
L'équipe leur propose de multiples activités de jeux et d'éveil.

Du printemps à l'automne, les enfants ont été impliqués dans la réalisation d'un petit jardin. Nos apprentis jardiniers ont alors pu semer, planter, arroser, observer, ramasser et déguster fraises, tomates...

Des moments de fête ont ponctué l'année : carnaval, fête de l'été en musique, halloween et en décembre le goûter de Noël avec sa visite surprise a fait la joie des petits et des grands !

Les professionnels en collaboration avec les familles, les élus et la coordinatrice enfance/jeunesse de la communauté de communes ont réactualisé le projet d'établissement avec au cœur de sa réflexion la qualité d'accueil.

4 – Le centre de loisirs de Saint Paul Le Jeune



L'équipe pédagogique accueille vos enfants toute l'année. Des activités manuelles, des séjours, des semaines à thème, des sorties ludiques, des balades à la découverte de la nature....ont été appréciés par tous.

En juillet, 16 enfants, âgés de 6/8 ans ont participé à un séjour au Centre Equestre des Combes, en août, 16 enfants de 9/12 ans, ont montré leurs compétences sportives à Villefort.

Une sortie de fin d'été a été offerte à nos petits Balladins.

La nuit de la trouille, du 30 au 31 octobre, a été innovée pour les 15 enfants de 8/12 ans, suivie du traditionnel défilé d'Halloween. Des cris, des rires ont retentis dans les rues du village. La récolte de bonbons a été fructueuse. Merci encore à tous. A l'année prochaine.

Une après-midi cinéma est prévue pour les vacances de Noël, de la cuisine....préparation des fêtes de fin d'année.

5- Le centre de loisirs des Vans

Par conventionnement, l'association REVIVRE, soutenue par la Communauté de Communes, assure l'activité centre de loisirs pendant les vacances scolaires, les mercredis après-midi pendant la période scolaire, propose également des séjours aux enfants et organise les deux semaines intercommunales (hiver et été).

→ ORDURES MENAGERES/SPANC

Le pôle « Ordures ménagères / SPANC » est piloté par M. GARRIDO Jean-Manuel.

1. Service ordures ménagères

La Communauté de Communes a mis en place à partir du 1^{er} janvier 2014 la collecte des ordures ménagères sur 12 communes. Les 3 communes de Ste Marguerite Lafigère, Malarce s/Thines et Montselgues sont encore collectées cette année par un prestataire. A compter du 1^{er} janvier 2015, la CdC assurera cette prestation. Petit à petit le service s'est uniformisé. Les apports volontaires dans des bacs situés sur les points stratégiques de chaque commune ont été généralisés sur l'ensemble du territoire.

12 communes sont à la taxe (TEOM) et 5 communes à la redevance (REOM). Il s'agit des communes de Beaulieu, Malarce sur la Thines, Montselgues, St André de Cruzières et Ste Marguerite-Lafigère.

La redevance spéciale qui s'adresse aux professionnels a été instituée au 1^{er} octobre 2014.

Une étude va être lancée sur le choix entre REOM et TEOM, avec une part incitative.

De nouveaux règlements ont été approuvés :

Le règlement de la collecte le 24.02.2014.

Le règlement de la redevance spéciale le 02.06.2014.

Le règlement de la redevance des ordures ménagères (REOM) le 15.07.2014.

Des délibérations ont été prises :

L'instauration de la redevance camping et les tarifs : les 06.01.2014 et 17.03.2014,

Le vote des taux TEOM (taxe) et REOM (redevance) le 17.03.2014,

L'instauration de la redevance spéciale et l'approbation de la grille des tarifs le 02.06.2014.

2. Service SPANC

Le service du SPANC de la CDC est maintenant compétent pour tous les assainissements non collectifs du territoire de la communauté de communes, à l'exception des communes adhérentes au SEBA.

De nouveaux tarifs ont été fixés par délibération le 24.02.2014, et un règlement a été approuvé le 02.06.2014.

→ ENVIRONNEMENT – TOURISME ET PATRIMOINE

Le Pôle « Environnement Tourisme Patrimoine » est né de la fusion du SIDET avec la nouvelle Communauté de Communes; il est piloté par Roger BOULARD, vice-Président.

1. La gestion d'un réseau de sentiers de randonnée

L'entretien du réseau de 650 km de sentiers situés sur le territoire est toujours exécuté par la Brigade Verte : débroussaillage, coupe d'arbres, élagages, réfection de murets,... Ce service assure également la conception, la fabrication et la mise en place de la signalétique ainsi que le balisage des circuits de randonnée pédestre et VTT. Il a participé aux actions de sensibilisation du public et de nettoyage des sites appréciés des nombreux visiteurs lors de la période estivale, ainsi qu'à des animations ponctuelles envers un jeune public.

Le conventionnement des sentiers de randonnée avec le Conseil Général de l'Ardèche, la commune concernée et la Communauté de Communes sur le territoire permet aux propriétaires privés de se dégager des responsabilités civiles sur les sentiers de randonnées traversant leur propriété et fréquentés par les promeneurs. Identification des propriétaires, mise en œuvre des signatures des conventions de passage et inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée) ont été menés en 2014 par Anaïs LAURIOUX, chargée de missions, et se poursuivront en 2015.

2. L'environnement : gestion de sites NATURA 2000 et ENS du territoire

La communauté de communes est la structure gestionnaire de deux sites naturels protégés désignés comme Espace naturels Sensible (Département de l'Ardèche) et site Natura2000 (Union Européenne) du bois de Païolive et du bois d'Abeau. Ces deux programmes permettent de financer différentes actions de protection et de découverte de ces zones naturelles. Par exemple, la reforestation de pins de Salzman, le nettoyage des berges où les animations nature avec le centre de loisirs des Vans, sont financées par ces programmes. Anaïs LAURIOUX et Tanguy COSTE, sont chargés de mettre en œuvre ces projets après avoir été validés par un Comité de Pilotage, et de veiller à une gestion équilibrée des sites naturels. En décembre 2014, les membres délégués à la Communauté de communes se prononceront sur le projet de gestion d'un troisième site naturel protégé situé sur son territoire : Le plateau de Montselgues.

3. Le tourisme : mise en œuvre d'une politique touristique communautaire

«La Promotion du Tourisme par le biais de l'Office du Tourisme » et « L'étude et réalisation d'un schéma directeur sur le développement qualitatif de l'activité touristique sur le territoire de la Communauté de communes » constitue la compétence Tourisme de la Communauté de Communes. Sa mise en œuvre est confiée à Aurélie BENEVISE, chargée de mission, en collaboration avec l'Office du Tourisme du Pays des Vans en Cévennes. Une présentation de la stratégie touristique a été effectuée par le bureau d'étude à la Commission Environnement Tourisme Patrimoine en octobre 2014 et devra être validée par le bureau très prochainement. Les grands axes sont l'anticipation, le développement et la maîtrise d'un développement du tourisme, au service du territoire, en améliorant sa contribution socio-économique.

4. La gestion de l'Espace Sportif et Culturel

L'Espace Sportif et Culturel situé sur la commune de Les Vans, ouvert 7j/7, est toujours très fréquenté par les écoles et associations du territoire : environ 50 000 passages en 2014, 35 classes issues du collège et des écoles du territoire, 22 associations. De nombreuses manifestations sportives ou culturelles ont animé tout au long de l'année 2014 cet équipement, géré par Denis PORTAL assisté par Julien HOUGET, chargé de son entretien.

→ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le pôle « Aménagement du Territoire » est piloté par M FOURNIER Joël, Vice-président.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises et travaille sur des propositions d'aménagement dans le but d'envisager différentes orientations sur l'avenir du territoire avec une programmation d'actions sur 2015 (programme local de l'habitat, participation à l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale piloté par le Pays de l'Ardèche Méridionale, mise en place d'un programme de protection et de valorisation des espaces naturels périurbains, étude pour la réalisation d'une pénétrante sur Les Vans).

→ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES

Le pôle « Développement Economique et énergies renouvelables » est piloté par M. PIALET Michel, Vice-président.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises et a principalement travaillé sur l'opération collective de modernisation Sud Ardèche afin de soutenir les secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité, tant dans leur sauvegarde, leur adaptation aux nouvelles tendances des marchés et des modes de consommation, que dans leur modernisation et leur développement économique. Cette opération est conduite par le Pays sur un périmètre territorial constitué de 65 communes réparties sur les 4 communautés de communes suivantes : Val de Ligne, Pays Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes et Gorges de l'Ardèche.

→ RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le pôle « réseau de lecture publique » est piloté par M. BORIE Jean-François, Vice-président.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement pour prendre la compétence : « Mise en place, fonctionnement, coordination et gestion du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes par le biais de la médiathèque d'intérêt communautaire située aux Vans ». Cette proposition de compétence est soumise actuellement aux conseils municipaux des communes membres qui doivent se prononcer sur cette compétence.

→ FINANCES – FISCALITE

Le pôle « Finances -Fiscalité » est piloté par Mme BASTIDE Bérengère, Vice-présidente.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement au passage à la fiscalité professionnelle unique avec fiscalité mixte.

→ PERSONNEL

Le Président de la Communauté de Communes a souhaité assurer la gouvernance de l'ensemble du personnel intercommunal regroupant environ 45 agents avec l'appui de la Directrice.

L'année 2015 sera dans la continuité de cette année avec pour objectif à mettre en place des stratégies de développement pour répondre de manière active à la population et à notre territoire.

Le Président, les conseillers communautaires et les agents vous souhaitent d'heureuses fêtes de fin d'année !

